

Extrait du registre des délibérations

COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DECOSET – SEANCE DU LUNDI 18 MARS 2024 A 14 H 30.

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 mars à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de cette séance, le Comité syndical a été à nouveau convoqué pour le lundi 18 mars à 14h30 et a pu valablement délibérer sans condition de quorum conformément à l'article L2121-17 du CGCT.

Etaient présents : M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE),

Etaient excusés : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AÏGO), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME GIBERT (C.C. FRONTONNAIS), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. RIQUET (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE)

Excusés ayant donné pouvoir :

MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE) POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES

Etaient absents : M. BAGUR (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

Date de la convocation : MERCREDI 13 MARS 2024

Secrétaire de séance : M. CHARPENTIER

D2024-06 – Achat 51 chemin de Fenouillet à Toulouse

Vu l'avis des domaines du 25 janvier 2024 ;

Dans le cadre de la mise en place d'une installation technique de type déchèterie ou d'une installation destinée à réceptionner, tier et entreposer des déchets issus de collectes préservées d'encombrants des habitants des zones denses du centre-ville de Toulouse, Toulouse Métropole a identifié une habitation susceptible de répondre au besoin de Decoset.

Toulouse Métropole exerce son droit de préemption, par le biais de l'EPL, sur le bien situé 51, chemin de Fenouillet à Toulouse pour un montant 1 320 000€ HT auquel s'ajoute 13 160€ HT de rémunération de l'EPLF pour le portage du projet pendant une année après l'acquisition et le remboursement des frais afférents à la préemption.

Toulouse métropole et Decoset se sont mis d'accord sur la parcelle 829 BN 115 d'une superficie totale de 8502m² dont 911m² de surface bâtie.

Il est par conséquent proposé l'acquisition de ladite parcelle.

L'avis des domaines estime la valeur du bien à 1 500 000€. Cependant, Decoset et Toulouse Métropole se sont mis d'accord, par le biais d'une Déclaration d'Intérêt d'Aliéner sur le prix de 1 320 000€. A ce prix s'ajoute 20 000€ de frais de notaires, les taxes foncières ainsi que le coût du portage par l'EPLF pendant une année à hauteur de 13 160€.

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20240318-D2024-06-DE
Date de télétransmission : 25/03/2024
Date de réception préfecture : 25/03/2024

Il est donc proposé au Comité syndical d'acquérir le terrain objet de la présente délibération au prix de **1 320 000€, avec 20 000€ de frais de notaires, les taxes foncières ainsi que le coût du portage par l'EPLF pendant une année à hauteur de 13 160€ HT soit au total 1 353 160€.**

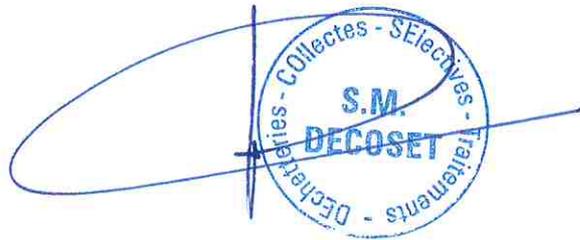
Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition du terrain mentionné après exercice du droit de préemption par Toulouse Métropole
- **DONNE POUVOIR** à M. le Président de signer l'acte d'achat ainsi que tous les actes utiles à cette opération
- **S'ENGAGER** à inscrire au budget les crédits nécessaires

Ainsi fait à Balma, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,

Secrétaire de séance
M. CHARPENTIER

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	48
Présents	1	1	2
Votants	1	1	2
Pouvoirs	1	0	2
Total de voix	4	1	5
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	4	1	5

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20240318-D2024-06-DE
Date de télétransmission : 25/03/2024
Date de réception préfecture : 25/03/2024